

### [Le test de proportionnalité](#)



### [Loi no. 245/2020 sur la réalisation d'un test de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation relative aux professions](#)

Loi no. 245/2020 transpose la Directive (UE) 2018/958 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 relative à la réalisation d'un test de proportionnalité avant l'adoption de nouveaux règlements sur les professions établissant un cadre commun pour la réalisation de l'évaluation de la proportionnalité avant l'introduction de nouvelles dispositions ou de modifier les dispositions légales existantes restreignant l'accès ou l'exercice des professions réglementées, afin d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur, tout en garantissant un niveau élevé de protection des consommateurs. Elle n'affecte pas la compétence des États membres, en l'absence d'harmonisation, et leur marge d'appréciation pour décider de l'opportunité et de la manière de réglementer une profession, dans le respect des principes de non-discrimination et de proportionnalité.

La directive a établi un test de proportionnalité à appliquer par les États membres lors de la réglementation d'une profession ou de la modification des conditions réglementaires d'une profession et énoncé à l'article 7 de la loi no. 245/2020.

Le CNRED en sa qualité juridique de Coordinateur National pour la Reconnaissance des Qualifications Professionnelles et les autorités de régulation publiques assurent l'application de cet acte normatif sur le territoire roumain.

Wednesday, 11 November, 2020

**Source URL:** <https://cnred.edu.ro/fr/test-de-proportionnalite>

Drupal.jQueryUiFilter.globalOptions('accordion');